

**RAPATRIÉS D'ALGÉRIE.** L'avocat parisien M<sup>e</sup> Alain Garay lance des procédures devant l'ONU pour faire indemniser les pieds-noirs « spoliés » par l'Etat algérien

# Ils réclament réparation

de Gwenaël Badets

La guerre d'Algérie. Plus de quarante ans après les faits, le sujet est toujours sensible. Et une fois n'est pas coutume, le Gers ne reste pas en marge de l'Histoire. Dernier soubresaut en date, cette démarche de l'avocat parisien M<sup>e</sup> Alain Garay. Depuis plusieurs mois, il intente une action contre l'Etat algérien devant le comité des droits de l'homme de l'ONU, afin de faire indemniser les pieds-noirs « spoliés » de leurs possessions. 387 dossiers individuels ont déjà été déposés à Genève.

Or, pour ces rapatriés dont les biens ont été déclarés « vacants » ou nationalisés, « le Gers a été une base de repli », explique l'homme de loi. Le soleil et les prix raisonnables de la terre ont facilité cette implantation des pieds-noirs. D'où la présence de l'avocat hier à Auch. « Je veux susciter une prise de conscience de ceux qui ont été lésés et ne savent même pas qu'il existe une possibilité d'être indemnisés ».

L'Union de défense des intérêts des Français repliés d'Algérie et d'Outre-mer (USDIFRA) est à l'initiative de cette action internationale. Luc Bossert, de Cazaubon, est le représentant de ce groupement dans le Gers. Selon lui, le département compte des milliers de personnes concernées. « Il y a quatre ans, nous avions recensé 1 500 à 2 000 familles, soit un total de 10 000 personnes », affirme le pied-noir. Déjà, les Gersois représentent 15 % à 20 % des clients de M<sup>e</sup> Garay.

L'avocat parisien insiste sur la spécificité de sa démarche : « Un premier dispositif d'indemnisation partiel avait été mis en place par la loi du 15 juillet 1970, au titre de la solidarité nationale. Mais il ne s'agissait que d'une avance. De plus, est-il bien normal que le contribuable français indemnise des spoliations commises par l'Etat algérien ? ».

**Accords d'Evian.** Déboutés par les juridictions françaises et la Cour européenne des droits de



M<sup>e</sup> Alain Garay veut porter devant l'ONU les dossiers des pieds noirs « spoliés » par l'Etat algérien et rapatriés dans le Gers

PHOTO MICHEL AMAT

l'homme, les rapatriés ont fini par se tourner vers l'ONU. Pour mettre en cause l'Etat algérien, M<sup>e</sup> Garay s'appuie notamment sur les accords d'Evian, qui prévoyaient que « toute expropriation sera subordonnée à une indemnisation équitable préalablement fixée ». L'avocat met également en avant les précédents chypriote, namibien ou tchèque devant le comité des droits de l'Homme. Quant au montant du « complément » encore à verser aux rapatriés, il avoisinerait les 12,1 milliards d'euros selon un rapport du député UMP de Marmande Michel Diefenbacher.

Le Cazaubonnais Luc Bossert estime ainsi n'avoir perçu que

10 % de la valeur de l'exploitation de 300 hectares sur laquelle son père faisait pousser de la vigne, du tabac et des melons. « Elle a été estimée à 940 000 francs en 1962. Aujourd'hui, elle en vaudrait dix fois plus. Mais on a été grugé ».

Reste que quarante-trois ans après les faits, l'action de M<sup>e</sup> Garay suscite une levée de boucliers, notamment de l'autre côté de la Méditerranée. Le « quotidien d'Oran » a ainsi subodoré une volonté de « torpiller le rapprochement franco-algérien ». Et il est vrai que M<sup>e</sup> Garay « subordonne la signature du traité d'amitié, prévu cette année, au règlement du conflit sur les indemnisations. Le devoir de mé-

moire, c'est très bien. Mais il ne doit pas occulter le devoir de justice ».

Le débat est également pollué par l'image d'extrême-droite qui colle à la peau de l'USDIFRA et de son conseil.

« Totalement faux ! selon Luc Bossert. La preuve, c'est que quand les pieds-noirs sont arrivés dans le Gers, le département a continué à voter à gauche ». M<sup>e</sup> Garay fustige à ce sujet « certains sociologues "socialistes" de la colonisation ». « Il faut dépassionner le débat. Ceux qui veulent le politiser ont une guerre de retard », conclut l'avocat, qui se défend de mener un combat d'arrière-garde.